







# Synthèse compatibilité B30 – Poids lourds



Constructeur	Garantie	Notes	Exemples de véhicules
		Tous véhicules de Euro II à Euro V	Magnum (DXi13) Premium (DXi11)
 Mercedes-Benz		Tous véhicules commercialisés avant fin 2011	Actros, Antos, Axor (avant fin 2011)
 VOLVO TRUCKS		Tous les véhicules de Euro III à Euro V	FH (D13C, D16G) FM (D11C, D13C)
		Tous véhicules jusqu'à Euro V. Besoin de garanties supplémentaires si équipés de CRT et/ou FAP	TGX (D2066, D2868) TGM, TGL
		Tous véhicules jusqu'à Euro V	R620, G270
<b>IVECO</b>		Tous véhicules équipés de moteur CURSOR (jusqu'à Euro V)	Stralis, Trakker, EuroStar
		Tous les moteurs équipés d'injecteurs pompes sont compatibles (exceptés vieux XE et PE, châssis 0E552890). Les moteurs équipés de common rail (FR, GR) ne sont pas compatibles.	CF85/95, XF 95, XF105



Synthèse d'informations recueillies auprès des services commerciaux des marques et de contacts chez les constructeurs. Recueil réalisé à partir du 01/09/2012.

Cette liste est non exhaustive et susceptible d'évolution / La garantie des constructeurs est valable pour une durée de 2 ans / Dans le cas d'un PL neuf et lorsque le client en fait la demande, le constructeur accorde généralement sa garantie.

## Synthèse compatibilité B30 – Véhicules utilitaires légers



Fiat, Ford, Iveco, Mercedes-Benz, Toyota ne maintiennent pas leur garantie dans le cas de l'utilisation d'un carburant contenant plus de 7% de biodiesel.

Constructeur	Garantie	Notes	Exemples de véhicules
		Véhicules compatibles avec le B30. Maintenances plus sévères, additivation obligatoire avec BHT*	Tous, y compris les futurs véhicules Euro 6
		Gamme spécifique B30. Les autres modèles ne bénéficient d'aucune garantie B30	Trafic; Master; Laguna III; Espace; Megane; Kangoo; Scenic

Synthèse d'informations recueillies auprès des services commerciaux des marques et de contacts chez les constructeurs. Recueil réalisé à partir du 01/09/2012.

Cette liste est non exhaustive et susceptible d'évolution / La garantie des constructeurs est valable pour une durée de 2 ans / Dans le cas d'un VUL neuf et lorsque le client en fait la demande, le constructeur accorde généralement sa garantie.

\* L'arrêté EMAG du 30 juin 2010 oblige l'additivation d'un inhibiteur de corrosion (de type BHT).